



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PV n° 03 du mercredi 28/06/2023

Membres présents :	Membres absents excusés :	Membres absents :
Florence AUBERGER	Emmanuel HODEBOURG	
Nadia DETOL		
Laure LOUISE		
Steven CAROUPANAPOULLE (Teams)		
Stève JEAN-MARIE		
Grégory PREVOT		

La commission s'est réunie le **28/06/2023 à 15:00** pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :
Situation des clubs au regard des obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage ;
-Nombre de matchs au 15/06/23.

COURRIERS RECUS

Aucun courrier reçu

INFORMATIONS

Lors de son assemblée du 11/12/2021, la FFF a apporté un certain nombre de modifications au statut de l'arbitrage applicable lors de la saison 2023/2024.

Entre autres, le nombre d'arbitre par club va évoluer comme suit :

	Saison 2022/2023	Saison 2023/2024
Régional 1	4 arbitres dont 2 arbitres majeurs	5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
Régional 2	3 arbitres dont 1 arbitre majeur	4 arbitres dont 2 arbitres majeurs

ELECTION DU BUREAU

Pour rappel, lors de la réunion du 22/09/2022, à l'unanimité des présents, le bureau a été composé de la manière suivante :

Présidente : Florence AUBERGER (Membre du CD)
Secrétaire : Grégory PREVOT
Membres : Nadia DETOL
Laure LOUISE
Steven CAROUPANAPOULLE
Emmanuel HODEBOURG
Stève JEAN-MARIE

SITUATION DES CLUBS

DIVISION	CLUBS	NBRE D'ARBITRES	NBRE D'ARBITRES MANQUANTS RETENU POUR SANCTION	ARBITRES MANQUANTS	ANNEE D'INFRACTION	SANCTION FINANCIERE*-Amende en EUROS (Art. 102 du statut de l'arbitrage)	SANCTION SPORTIVE (Art. 103 du statut de l'arbitrage)
							Applicable pour toute la saison 2023/2024
R2	AIGLES D'OR DE MANA	0	3	3	1	420 €	4 mutés autorisés
R2	ASC KAWINA PAPAICHTON	0	3	3	1	420 €	4 mutés autorisés
R2	ASCS COGNEAU LAMIRANDE	0	3	3	1	420 €	4 mutés autorisés
R2	ACADEMY FOOTBALL CLUB	1	3	2	1	420 €	4 mutés autorisés
R2	A.J BALATA	3	0	0	0	- €	6 mutés autorisés
R1	AJ ST-GEORGES	3	1	1	2	360 €	4 mutés autorisés
R2	AJS KOUROU	5	0	0	0	- €	6 mutés autorisés
R1	AS ET. MATOURY	4	2	1	2	720 €	4 mutés autorisés
R2	AS ST-ELIE	0	3	3	11	4 620 €	0 muté autorisé et refus d'accèsion en R1
R2	AS TOTO-NOTO	0	3	3	1	420 €	4 mutés autorisés
R1	ASC AGOUADO	4	1	0	1	180 €	0 muté
R2	ASC ARC EN CIEL GUYANAIS	3	3	0	1	420 €	4 mutés autorisés
R2	ASC ARMIRE	1	2	2	3	1 080 €	2 mutés autorisés
R2	ASC DE ROURA	1	2	2	2	560 €	0 muté autorisé et refus d'accèsion en R1
R1	AS KARIB	6	2	0	1	360 €	4 mutés autorisés
R1	ASC OUEST	4	3	0	2	840 €	4 mutés autorisés
R1	ASC REMIRE	3	1	1	1	180 €	4 mutés autorisés
R2	ASCS MARIPASOULA	1	3	2	1	420 €	4 mutés autorisés
R2	ASL LE SPORT GUYANAIS	12	0	0	0	- €	6 mutés autorisés
R1	ASU GRAND SANTI	0	4	4	2	1 440 €	0 muté autorisé
R2	COSMA	4	2	0	1	280 €	4 mutés autorisés
R1	CSC CAYENNE	5	2	0	2	720 €	2 mutés autorisés
R1	DYNAMO DE SOULA	5	2	0	1	280 €	4 mutés autorisés
R1	E. FILANTE IRACOUBO	4	3	0	1	420 €	4 mutés autorisés
R2	EJ BALATE	1	3	2	2	840 €	4 mutés autorisés
R2	FC CHARVEIN	0	3	3	1	420 €	4 mutés autorisés
R2	KOUROU F.C.	7	0	0	3	- €	6 mutés autorisés
R1	LE GELDAR DE KOUROU	3	4	1	2	1 440 €	2 mutés autorisés
R1	LOYOLA OMNISPORT CLUB	15	0	0	0	- €	6 mutés autorisés
R1	OLYMPIQUE DE CAYENNE	8	0	1	0	- €	6 mutés autorisés
R2	PAC DU MARONI	1	3	2	1	420 €	4 mutés autorisés
R2	RC DU MARONI	2	1	1	1	140 €	4 mutés autorisés
R1	SC KOUROUCIEN	6	1	2	1	180 €	4 mutés autorisés
R1	US DE MATOURY	4	0	0	0	- €	6 mutés autorisés
R2	US MACOURIA	2	1	1	1	140 €	4 mutés autorisés
R1	US SINNAMARY	0	4	3	2	1 440 €	4 mutés autorisés
R1	USC MONTSINERY	6	4	0	1	560 €	2 mutés autorisés
R1	USL MONTJOLY	4	0	0	1	- €	4 mutés autorisés
R2	YANA SPORT ELITE A.	0	3	3	1	420 €	4 mutés autorisés
						20 980 €	

Pour plus d'informations, se référer à l'annexe 1 de ce PV.

*SANCTION FINANCIERE : Amende en EUROS _Art. 102 du statut de l'arbitrage

PRECISION SUR LA SITUATION DES CLUBS

- L'arbitre AZIZI Bilal ne compte pas pour son club car sa licence a été renouvelée le **12/10/2022** ;
- Vu la décision de la CRSA du 08/03/2023, l'arbitre CAROUPANAPOULLE Steven compte pour l'Olympique de Cayenne.

DECISIONS

Cas de l'Olympique de Cayenne

Compte tenu de la date d'enregistrement de leur licence, la CRA n'a pas pu désigner les arbitres stagiaires suivants :

- CASTOR Gregory Junior ;
- GEORGES Mathieu ;
- MONTANEDE Reissan.

Par conséquent, la commission décide de ne pas SANCTIONNER le club de l'Olympique de Cayenne.

AJUSTEMENT

Suivant le point 2 de l'article 34 des statuts de l'arbitrage les arbitres suivants ont bénéficié d'un report de match pour compléter leur nombre :

- **CSC Cayenne :**

CLOTHILDE Mayron reçoit 4 matchs de LABORDE Lovensky

- **Dynamo de Soula :**

ASDRUBAL Ludovic reçoit 3 matchs de KNIGHTS Dexter Anthony

MISE A JOUR DES MATCHS

Après mise à jour du fichier de présence des désignations de la CRA, les arbitres suivants ont vu leur nombre de matchs réajusté :

- AZIZI Bilal ;
- BOCAGE Cedric ;
- JEAN JACQUES Narcisse ;
- ARUMJO Lenaic.

Fin de la séance à 18:04

Secrétaire de séance

Grégory PREVOT

La Présidente de séance

Florence AUBERGER

ANNEXE 1